

DERNIÈRES NOUVELLES DU CERCLE CONCORDE

Justice | mardi, 26 février 2008 | par **Xavier Monnier**

La comptabilité du cercle de jeux, saisie chez un avocat, a été transmise par la Suisse aux juges de Marseille.

L'instruction sur l'affaire du **Cercle Concorde**, ce cercle de jeux parisiens soupçonné d'avoir servi, entre autres à blanchir l'argent du Milieu continue. Après le temps des spectaculaires coups de filet, en novembre et décembre dernier, est venue l'heure des interrogatoires et du dépiautage des grosses prises des juges **Charles Duchaine** et Serge Tournaire, co-saisis du dossier.

Jeudi dernier, le 21 février, un gentil juge suisse a ramené des Alpes toute la comptabilité du Cercle, qui avait été saisie lors d'une perquisition dans les bureaux de l'avocat d'affaires de François Rouge, le financier de l'établissement. De la jolie paperasse à analyser.

Et lundi matin, les magistrats ont choisi de commencer leur semaine par une pièce de choix : une audition, sur le fond, de **Roland Cassone**, souvent présenté comme le patron incontournable du milieu marseillais.

Le bon Roland, passé à la question pendant 5 heures, est soupçonné d'être le « vieux monsieur » qui a joué les juges de paix – ou du moins essayé – entre les différents clans qui se disputaient le Cercle. Voire d'y avoir misé quelques-unes de ses économies. Autant d'éléments qu'il a toujours niés mais qui lui ont valu une mise en examen pour blanchiment et association de malfaiteurs, et de séjourner aux Baumettes, la prison marseillaise, depuis trois mois.

Aux dires de son avocat, la cassettes de cinq heures avec le juge a permis « *d'apporter nombre d'éclaircissements* » et des « *explications assez précises* ». Bref, le bon Roland a semblé moins bougon que lors de sa garde-à-vue de 96 heures, fin novembre. Où l'ensemble de ses comparutions pouvait être résumé en une page.